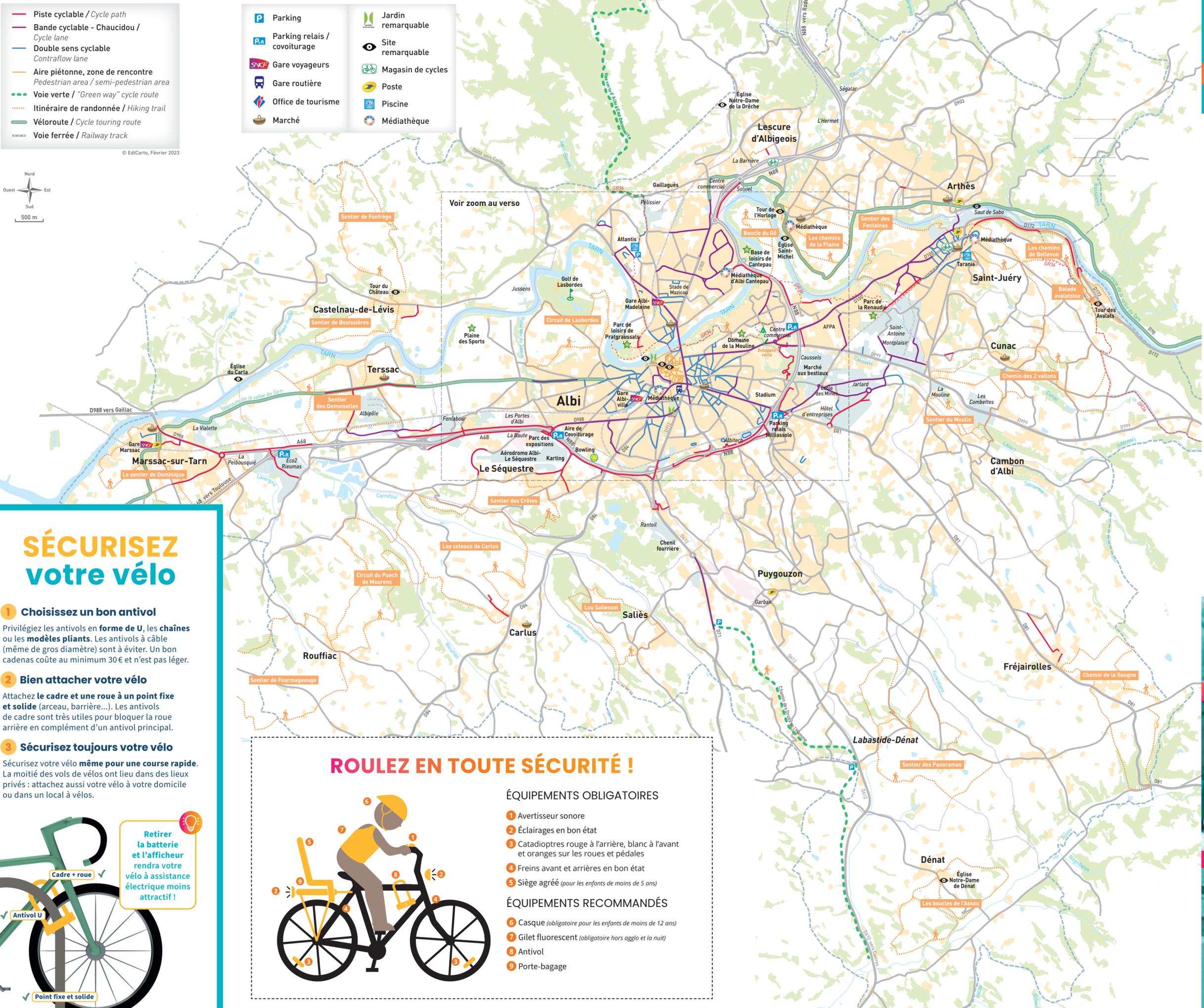


- Piste cyclable / Cycle path
- Bande cyclable - Chaucidou / Cycle lane
- Double sens cyclable / Contraflow lane
- Aire piétonne, zone de rencontre / Pedestrian area / semi-pedestrian area
- Voie verte / "Green way" cycle route
- Itinéraire de randonnée / Hiking trail
- Véloroute / Cycle touring route
- Voie ferrée / Railway track

- Parking
- Parking relais / covoiturage
- Gare voyageurs
- Gare routière
- Office de tourisme
- Marché
- Jardin remarquable
- Site remarquable
- Magasin de cycles
- Poste
- Piscine
- Médiathèque

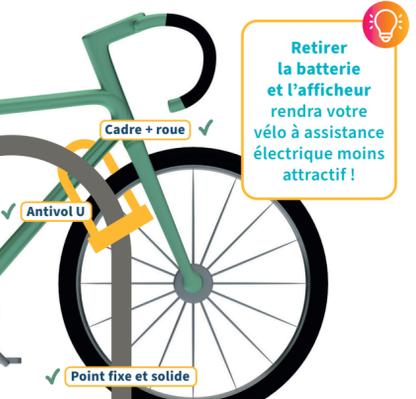


© EdiCarto, Février 2023



SÉCURISEZ votre vélo

- 1 Choisissez un bon antivol**
Privilégiez les antivol en **forme de U**, les **chaînes** ou les **modèles pliants**. Les antivol à câble (même de gros diamètre) sont à éviter. Un bon cadenas coûte au minimum 30 € et n'est pas léger.
- 2 Bien attacher votre vélo**
Attachez le **cadre et une roue à un point fixe et solide** (arceau, barrière...). Les antivol de cadre sont très utiles pour bloquer la roue arrière en complément d'un antivol principal.
- 3 Sécurisez toujours votre vélo**
Sécurisez votre vélo **même pour une course rapide**. La moitié des vols de vélos ont lieu dans des lieux privés : attachez aussi votre vélo à votre domicile ou dans un local à vélos.



ROULEZ EN TOUTE SÉCURITÉ !



- ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES**
- 1 Avertisseur sonore
 - 2 Éclairages en bon état
 - 3 Catadioptrés rouge à l'arrière, blanc à l'avant et oranges sur les roues et pédales
 - 4 Freins avant et arrière en bon état
 - 5 Siège agréé (pour les enfants de moins de 5 ans)
- ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS**
- 6 Casque (obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans)
 - 7 Gilet fluorescent (obligatoire hors agglo et la nuit)
 - 8 Antivol
 - 9 Porte-bagage

INSCRIVEZ-VOUS
Services Mobilités douces
05 63 76 05 77 / libea-mobilites.fr

- Bourse aux vélos**
- Initiation à la mécanique vélo**
- Stage « Circuler en ville »**
- Aide à l'achat de vélos**
- Prêt gratuit de vélos**
- Cours de vélo enfants, adultes**

Osez le vélo

DANS L'AGGLO

LE PLAN VÉLO DE L'AGGLO



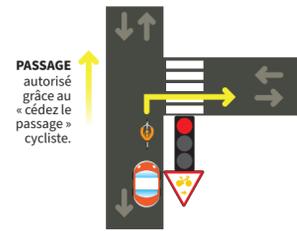
Les règles et les bons réflexes à vélo

Le cédez-le-passage cycliste aux feux



Ce panneau permet aux cyclistes de franchir un feu dans les directions indiquées par les flèches. Il facilite la circulation et améliore la sécurité du cycliste : celui-ci peut s'engager au moment le plus opportun et il s'évite un arrêt ou de se trouver dans l'angle mort d'un véhicule qui tourne.

Réflexe sécurité : ralentissez à l'approche du feu et laissez toujours la priorité aux usagers que vous croisez.

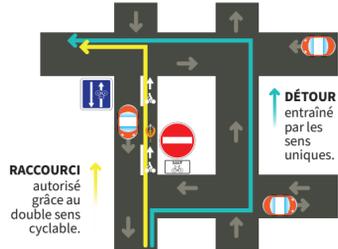


Le double sens cyclable



Le panneau « sauf vélo » ajouté sous le panneau sens interdit permet aux cyclistes de circuler dans les deux sens dans une rue, à sens unique pour les autres véhicules. Face à face, cyclistes et automobilistes se voient mutuellement et ralentissent naturellement pour se croiser. Cet aménagement raccourcit les distances et évite aux cyclistes des détours et les grands axes.

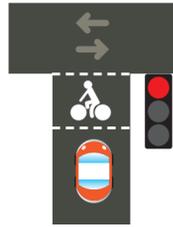
Réflexe sécurité : ralentissez à l'approche des intersections. Les autres usagers ne s'attendent pas toujours à voir un vélo remonter une voie à sens unique destinée aux voitures.



Le sas cycliste

Cet espace réservé aux cyclistes et placé juste avant le feu tricolore lui offre une position avancée : elle lui évite surtout de se trouver dans l'angle mort d'un véhicule. Positionné devant les voitures, le cycliste est plus visible et peut démarrer en sécurité.

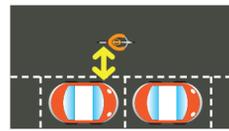
Réflexe sécurité : positionnez-vous bien au milieu du sas pour éviter d'être coincé par une voiture.



Les véhicules en stationnement

Sur les voies où la vitesse maximale autorisée n'excède pas 50 km/h les cyclistes peuvent s'écarter du bord droit de la chaussée d'une distance nécessaire à leur sécurité (1 m. environ), lorsque des véhicules y sont stationnés.

Réflexe sécurité : ne roulez pas trop près des véhicules en stationnement. Anticipez en étant attentif aux mouvements de personnes dans les véhicules stationnés, aux roues braquées vers la gauche, au déclenchement de clignotant, aux personnes à proximité des voitures stationnées : un piéton peut surgir entre deux voitures.

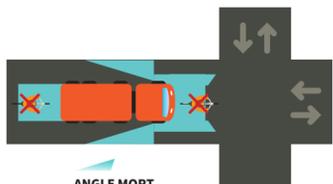


DISTANCE d'écart avec les véhicules stationnés : 1 m environ.

Les angles morts

L'angle mort d'un rétroviseur définit les espaces autour d'un véhicule qui disparaissent totalement de la vision du conducteur. Dans ces espaces de non visibilité, ou invisibles, le conducteur peut ne pas voir les autres usagers, cyclistes ou piétons, ce qui augmente le risque d'accident.

Réflexe sécurité : à l'approche d'une intersection, ne dépassez jamais un véhicule (voiture, camion, bus) par la droite, sauf si vous circulez sur une bande cyclable. Ne vous arrêtez jamais sous les rétroviseurs des camions ou à leur hauteur. Ne cherchez pas à dépasser un camion qui manœuvre, ni par la droite, ni par la gauche.



ANGLE MORT où le cycliste n'est pas visible.

Rappel : la circulation des cyclistes est interdite sur les trottoirs !

Seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons.



- Piste cyclable / Cycle path
 - Bande cyclable - Chaucidou / Cycle lane
 - Double sens cyclable / Contraflow lane
 - Aire piétonne, zone de rencontre / Pedestrian area / semi-pedestrian area
 - Itinéraire de randonnée / Hiking trail
 - Véloroute / Cycle touring route
 - Voie ferrée / Railway track
- Parking
 - Parking relais / covoiturage
 - Gare voyageurs
 - Gare routière
 - Office de tourisme
 - Marché
 - Jardin remarquable
 - Site remarquable
 - Magasin de cycles
 - Consignes à vélos
 - Poste
 - Piscine
 - Médiathèque